



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0706

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron**

objet : **Quartier Terrailon - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif - Maîtrise d'oeuvre et dévoiement des réseaux - Individualisation d'autorisations de programme partielles**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pilon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0706**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Quartier Terrailon - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif - Maîtrise d'oeuvre et dévoiement des réseaux - Individualisation d'autorisations de programme partielles**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte

Le quartier de Terrailon à Bron constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise, ce qui a justifié son classement en Opération de renouvellement urbain (ORU) et en quartier prioritaire. Dix ans d'actions publiques n'ont cependant pas permis d'enrayer la spirale de dégradation physique et sociale de ce quartier.

Un projet plus complet de transformation urbaine, issu d'un marché de définition élaboré en 2003, a été proposé dans le cadre des opérations prioritaires financées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).

Le schéma de références élaboré par le cabinet Archétude-Comptoir des projets a été retenu par l'Anru puis validé lors de son comité d'engagement du 1er mars 2007. La convention Anru a été signée le 21 février 2008.

Cinq sous-opérations ont été identifiées pour mener à bien ce projet :

- la résidentialisation de la résidence des Sapins par l'Opac du Rhône,
- une action prioritaire sur Caravelle sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine,
- un programme d'investissements communaux en accompagnement de cette action prioritaire : école Pierre Cot et pôle associatif,
- l'aménagement du secteur Terrailon sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine,
- la restructuration du centre commercial et la création d'un pôle d'équipements publics et de services sous maîtrises d'ouvrage de l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca) et de l'Opac du Rhône.

Un programme d'études de faisabilité opérationnelle a été lancé afin de définir les conditions urbaines, techniques et financières du projet d'aménagement et de vérifier l'opportunité de la mise en œuvre d'une ZAC sur le secteur Terrailon. Il s'inscrit par ailleurs dans la politique globale de la Communauté urbaine en termes de développement durable, avec une prise en compte des aspects sociaux (concertation autour du projet et actions de l'ORU, diversification de l'offre logements), des aspects environnementaux (politique des déplacements, gestion de l'eau, qualité environnementale des bâtiments) et des aspects économiques (qualification d'une offre commerciale de proximité).

Programme

L'étude urbaine conduite dans le cadre des études de faisabilité a permis de préciser les conditions d'insertion urbaine des deux sous-opérations suivantes :

- le centre commercial et le pôle d'équipements publics et de services sous maîtrises d'ouvrage Epareca et Opac du Rhône,
- le programme d'investissements communaux en accompagnement de l'action prioritaire sur Caravelle : école Pierre Cot et pôle associatif.

Pour se conformer à la convention liant l'Epareca, la commune de Bron et la Communauté urbaine stipulant que la Communauté urbaine s'engage à réaliser l'ensemble des travaux de viabilisation et d'aménagement d'espaces publics situés dans le périmètre de l'opération Epareca et pour mener à bien la réalisation des abords d'équipements publics communaux (extension-réaménagement d'une école et création d'un pôle associatif), il a paru opportun d'engager ces deux programmes avant la création de la ZAC proprement dite.

Description des projets

Les abords des projets de l'Epareca et de l'Opac du Rhône :

Pour accueillir ces projets, il est d'abord nécessaire de déclasser la rue Blériot. Seront ensuite réalisés les travaux relatifs au dévoiement des réseaux d'eau, gaz, électricité (basse tension et haute tension accessible) et à leur report sur la rue Bramet. Cette tranche de travaux permettra aussi la mise en place d'un réseau d'assainissement sur le tronçon de la rue Bramet concerné par ces aménagements ainsi que la création d'un réseau mutualisé de télécommunications.

Une deuxième phase d'aménagement permettra de traiter définitivement les voies, espaces publics et stationnements se trouvant dans l'emprise concernée, conformément à la convention Anru. C'est pourquoi il convient à ce stade d'en prévoir d'ores et déjà la maîtrise d'œuvre ainsi que la mission de coordination sécurité prévention santé (CSPS) et de lancer les consultations y afférentes.

Les abords de l'école Pierre Cot et du pôle associatif :

Pour permettre les démolitions de l'école Jean Lurçat et de la salle de sports attenante, telles que prévues dans le programme d'actions sur Caravelle validé par la convention Anru, la commune de Bron s'est engagée à rénover et agrandir le groupe scolaire Pierre Cot et à créer un pôle associatif rue Bramet. Ce dernier est composé de salles d'animation, de salles associatives et d'une salle de sport.

Les investissements de la Communauté urbaine sur ce secteur sont repris dans la convention Anru. Ils consistent à aménager les abords de ces équipements et à créer un tronçon de voie nouvelle qui sera relié à la future trame viaire de la ZAC. Il convient dès à présent de lancer les consultations de maîtrise d'œuvre et CSPS nécessaires à la réalisation des ces abords.

Calendrier prévisionnel

Ces projets ont aussi pour objectif d'être en phase avec le calendrier de réalisation des équipements qu'ils accompagnent.

Pour ce qui concerne les abords des projets de l'Epareca et de l'Opac du Rhône, l'objectif prioritaire est de livrer les locaux dédiés au Département avant la fin de l'année 2011.

Concernant l'école Pierre Cot et le pôle associatif, c'est la rentrée scolaire 2010 qui sert de guide calendaire. Il faut rappeler à ce propos que la réalisation de la rénovation-extension de l'école Pierre Cot permettra de mener les actions prioritaires définies sur Caravelle, notamment la création d'une voie nouvelle nécessitant la démolition de l'école Jean Lurçat et de la salle de sports qui lui est attenante.

Ces motivations calendaires ont conduit à extraire ces deux projets de l'emprise affectée initialement au projet de la ZAC Terrailon, sachant qu'il est prévu de proposer la création de la ZAC au cours de l'année 2009.

Financement et enveloppes des projets

Dans la convention Anru du 21 février 2008, l'enveloppe globale du projet Abords école Pierre Cot et pôle associatif a été estimée à 1 011 865 € HT (soit 1 210 191 € TTC) et celle du projet Abords Epareca et Opac à 2 296 000 € HT (soit 2 746 016 € TTC). La présente délibération porte sur les premières dépenses suivantes, avec la répartition des financements détaillée conformément au tableau général de la convention Anru :

Dépenses HT		Financements HT	
Abords Epareca et Opac dévoiements des réseaux	273 061 €	Communauté urbaine	114 713 €
		Anru	81 918 €
		Région	61 029 €
		commune de Bron	15 401 €
Abords Epareca et Opac maîtrise d'œuvre + CSPS	145 000 €	Communauté urbaine	60 915 €
		Anru	43 500 €
		Région	32 407 €
		commune de Bron	8 178 €
abords école Pierre Cot et pôle associatif maîtrise d'œuvre + CSPS	75 250 €	Communauté urbaine	49 492 €
		Anru	19 317 €
		commune de Bron	6 441 €
Total	493 311 €	Total	493 311 €

Pour l'ensemble des opérations mentionnées dans le tableau ci-dessus, la participation de la Communauté urbaine, en charge nette, s'élève à 225 120 € HT soit 269 244 € TTC (environ 46% du montant global) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale B-1 Favoriser la mixité, au titre de l'enveloppe 2009 :

a) - à hauteur de 483 720 € en dépenses et 242 433 € en recettes, pour la maîtrise d'œuvre et la déviation des réseaux dans le cadre de l'aménagement des abords du centre commercial Epareca, répartis comme suit :

- sur le budget principal :

- . 340 859 € en dépenses (150 000 € en 2009, 100 000 € en 2010, 90 859 € en 2011)
- . 242 433 € en recettes (100 000 € en 2010, 142 433 € en 2011)

- sur le budget annexe de l'assainissement : 83 061 € en dépenses HT à prévoir en 2009

- sur le budget annexe de l'eau : 59 800 € en dépenses TTC à prévoir en 2009.

b) - à hauteur de 90 000 € en dépenses et 25 758 € en recettes sur le budget principal, pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement des abords de l'école Pierre Cot, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- en dépenses : 20 000 € en 2009 et 70 000 € en 2010

- en recettes : 25 758 € sur 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.